



Changement de statut étudiant à vie privée et familiale

Par **yasmoha**, le **20/03/2013** à **17:02**

bonjour je suis étudiant étranger arrivé en france en 2010 pour faire un master 1 en droit. donc actuellement j'ai un titre de séjour étudiant. j'ai une copine française depuis et on désire vivre ensemble et bientôt se pacser. est ce que avec le pacs je pourrai changer mon statut étudiant à vie privée et familiale ? si oui comment dois je m'y prendre ? si non que dois je faire dans ce cas ? merci

Par **citoyenalpha**, le 22/03/2013 à 00:04

Bonjourrrrrrrnon le pacs ne permet pas d'obtenir de droit un changement de statut. rrrrDans votre cas il vous faudra vous marier ou faire un enfant.rrrrLa première solution semble plus appropriée en l'espèce.rrrrRestant à votre disposition